

## Prostitution forcée

## La police démantèle un réseau rom de proxénètes actifs à Lausanne

**Le coup de filet a eu lieu en Roumanie. Une des victimes avait été agressée à Sullens puis retrouvée morte en France voisine**

Philippe Maspoli

Le drame subi par Mihaela Miloïu, une prostituée roumaine de 18 ans, avait choqué à la fin de l'année 2016. Le 15 décembre, dans une forêt du Doubs, en France voisine, des bûcherons retrouvaient son corps transpercé de 26 coups de couteau. Son visage, fracassé, la rendait méconnaissable. Le suspect de ce crime, interpellé un an plus tard en novembre 2017, était un client d'origine française travaillant dans la région de Lausanne. Il avait agressé la jeune femme à Sullens.

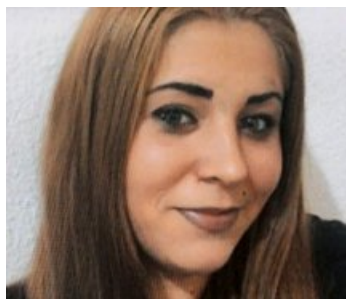
Comment Mihaela était-elle arrivée en Suisse? Attirée par un homme qui l'avait séduite en utilisant la technique du *loverboy* - une promesse amoureuse de vie meilleure cachant la réalité de l'exploitation et de la prostitution - elle était tombée entre les griffes d'un clan rom basé en Roumanie. Ce réseau a été démantelé la semaine dernière dans ce pays.

«L'enquête a commencé il y a deux ans à Lausanne», déclare le procureur vaudois, Christian Buffat. Ce n'est pas le drame de Mihaela qui a déclenché ces investigations. Mais l'enquête a permis de comprendre ce qui était arrivé à la jeune femme. Après une année de récolte d'informations très précises sur le terrain vaudois, une équipe commune d'enquête suisse et roumaine, supervisée par des procureurs des deux pays, a été créée sous l'égide d'Eurojust, l'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne. «C'est la première fois qu'un tel accord était signé entre les deux pays», souligne la police municipale lausannoise.

Le 16 janvier dernier, la justice roumaine a perquisitionné onze logements, dans les comtés d'Arges et de Maramures, à une centaine de kilomètres au nord de Bucarest. Mihaela venait de cette région, plus exactement de Godeni. La police a arrêté quatre suspects lors de cette opération alors que cinq autres font l'objet de mandats d'arrêt européens. Une opération a aussi eu lieu à Lausanne dans un des points de chute des proxénètes, des appartements



Le 16 janvier, les policiers roumains ont perquisitionné onze logements. DR



Mihaela Miloïu, assassinée à 18 ans. Elle était exploitée par le réseau démantelé. EST RÉPUBLICAIN

sous-loués. L'endroit était toutefois vide. La Direction roumaine de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme a identifié 15 victimes et 9 prévenus, dont un chef de clan âgé de 34 ans. Les membres du réseau sont soupçonnés d'avoir forcé 11 jeunes femmes à se prostituer en Suisse, en Italie, entre Vicence (Vicenza) et Venise, ainsi qu'en Allemagne et en Norvège. Parmi elles, il y avait Mihaela. Le chef, à lui seul, a exploité plus de cinq femmes pendant la durée de l'enquête. Le réseau rom, dont

les activités ont démarré il y a quatre ou cinq ans, a engrangé en tout cas 2,26 millions de francs. L'argent servait à acheter des voitures de luxe ou, parfois, à jouer au casino. La justice roumaine a saisi cinq maisons.

#### Précarité en Roumanie

Les victimes vivaient en Roumanie dans des conditions précaires. Elles étaient des proies idéales. «Ils les ont forcées à se prostituer dans la rue, même dans des conditions de froid extrême ou quand elles avaient des

problèmes de santé», indiquent les médias roumains. Les prostituées étaient contraintes de commettre des vols sur les clients. Les proxénètes se montraient en effet violents lorsque les femmes ne rapportaient pas suffisamment d'argent.

Le procureur, Christian Buffat, décrit un véritable enfer: «Elles subissent de fortes pressions. Les proxénètes oscillent entre les paroles mielleuses et les menaces ou les mots rabaisants. Par exemple: si tu ne ramènes pas assez d'argent, j'en prendrai une autre. Les femmes qui n'obtiennent pas sont frappées à coups de poing.»

La collaboration entre la Suisse et la Roumanie s'est révélée efficace. Cela ne va pas de soi. Alors que la loi suisse permet de mettre les suspects en détention provisoire afin de constituer un dossier solide, les Roumains doivent d'abord rassembler toutes les preuves. Ensuite, ils peuvent interpellés les criminels présumés et les garder pendant six mois au maximum pour les besoins de l'enquête.

Cette coopération a permis de suivre les va-et-vient des proxénètes: «Dès qu'ils se sentent observés par la police, ils partent. Dans l'affaire en cause, ils étaient relativement stables. Mais ils allaient quelques fois en Roumanie. Nos collègues nous avvertissaient quand ils repartaient. Nous allions alors les prendre en filature à l'aéroport de Genève, à leur arrivée», raconte Christian Buffat.

Au lieu de procéder à des interpellations rapides à Lausanne, ce qui aurait abouti à des peines relativement courtes en l'absence d'une vision globale du trafic, la stratégie a consisté à déferer les proxénètes en Roumanie. «Nous les avons frappés au cœur», déclare Christian Buffat. Ce clan est anéanti même si des branches de la criminalité roumaine peuvent encore pousser. D'autres réseaux, notamment nigériens, occupent les enquêteurs vaudois.

## Comment mettre les victimes en sécurité

● La stratégie policière et judiciaire avait comme but de frapper fort en Roumanie. L'effet collatéral est l'absence d'intervention immédiate sur le terrain lausannois. Un risque pour les femmes contraintes à la prostitution? «On peut dire que la stratégie consistant à différer les interpellations le temps de constituer un dossier solide a sans doute permis aux prévenus de poursuivre temporairement leurs activités criminelles durant quelques mois sans être inquiétés», à tout le moins provisoirement. Quant aux jeunes femmes contraintes à se prostituer, les investigations ont permis à certaines d'entre elles de quitter le réseau sans

craindre des représailles et de garder un œil sur la sécurité des autres pour s'assurer que leur vie n'était pas en danger», explique le procureur vaudois, Christian Buffat. Astrée, association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation créée en 2015, s'occupe justement de la protection des victimes. En 2017, elle l'a fait auprès de 52 d'entre elles. «Une partie de notre travail consiste à détecter les victimes de traite des êtres humains. Elles peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé et d'un hébergement sécurisé si besoin. Cet appui favorise les dépôts de

plainte pénale et la contribution des victimes au travail de la police et de la justice», explique Angela Oriti, codirectrice d'Astrée. **PH.M.**

## Les jeunes roses appellent à voter rouge

### Conseil d'État

**Les Jeunes socialistes vaudois appuient non seulement Rebecca Ruiz (PS), mais aussi Anaïs Timofte (POP)**

«Inattendue et combative». C'est en ces termes que la Jeunesse socialiste vaudoise (JSV) salue la candidature d'Anaïs Timofte, 27 ans, championne du Parti ouvrier populaire (POP) pour tenter de ravir le siège de Pierre-Yves Maillard en mars. Les camarades en herbe la soutiennent, tout comme ils soutiennent la candidate du PS, Rebecca Ruiz (36 ans).

Cet appui à la championne popiste «n'est peut-être pas le plus logique à première vue», admet Audrey Petoud, porte-parole de la JSV. Mais la JSV voit une «conver-

gence de luttes» entre les deux candidatures. Certaines propositions d'Anaïs Timofte ont fait mouche auprès des jeunes, tels «les transports publics gratuits» ou «l'identification des grands pollueurs qui permettrait une lutte efficace du point de vue écologique et social». La JSV «a toujours été indépendante dans ses choix et souhaite que le débat soit le plus démocratique possible», ajoute Audrey Petoud.

Au PS, on prend la chose avec détachement. «Cela ne change rien à notre stratégie de campagne ni à l'enthousiasme des 250 délégués présents samedi», déclare la présidente cantonale, Jessica Jaccoud. La JSV «a voulu donner un coup de pouce aux candidates car 2019 sera une année de combat féministe», comprend Rebecca Ruiz, qui n'en fait pas un

fromage. Les Jeunes Verts vaudois feront-ils pareil? «Nous déciderons le 31 janvier, mais à ce stade nous n'excluons rien», indique Oleg Gafner, leur coprésident.

Anaïs Timofte, elle, se réjouit «d'un signal fort» auquel elle ne «s'attendait pas». Cela ne fait pas d'elle une socialiste pour autant: «Je ne pourrais pas entrer dans un grand compromis à la vaudoise.» Elle n'en serait pourtant pas loin, à entendre l'autre candidat de la gauche ultra, Jean-Michel Dolivo (Solidarités): «Je ne suis pas étonné de ce soutien car un certain nombre d'édiles POP, à commencer par David Payot, sont élus avec les voix socialistes. Ils participent à la gauche institutionnelle au pouvoir.» Du coup, il invite «ceux qui cherchent une réelle alternative» à voter Solidarités... En politique, rien ne se perd. **P.C.**

## Unia gagne contre une société de blanchisserie

### Emploi

**Le syndicat a remporté son action devant le Tribunal des prud'hommes pour non-respect de la procédure de licenciement collectif par Elis Suisse SA, ex-Lavotel. Dédommagements en vue**

Le syndicat Unia a fait connaître lundi un jugement du 14 décembre dernier qui lui donne raison face à Elis Suisse SA, blanchisserie industrielle, ex-Lavotel. Le litige porte sur les licenciements et démissions entraînés par la fermeture du site de La Sarraz en novembre 2017.

Selon les défenseurs des travailleurs, la procédure pour licenciement collectif n'a pas été respectée, les employés n'ayant pu prendre part à une procédure de consultation. L'affaire a été portée au Tribunal des prud'hommes. Le 14 décembre, la Cour a constaté qu'il y avait effectivement eu violation du Code des obligations. «Dès lors, fait valoir Nicolas Rochat Fernandez, juriste à Unia Vaud, les employés peuvent demander des dommages et intérêts pour licenciement abusif.» Dans ce cas de figure, la compensation maximale est de deux mois de salaire. Cinq demandes sont d'ores et déjà en cours.

Le syndicat dit regretter «les tactiques dilatoires» dont aurait usé Elis durant la procédure. Nicolas Rochat Fernandez relève que les responsables n'ont «jamais donné les renseignements pertinents sur l'entreprise». Unia a signalé le cas au Service de l'emploi qui peut théoriquement faire condamner Elis pour non-respect de la procédure. L'amende peut s'élever jusqu'à 40 000 francs.

De son côté, Elis Suisse SA prend acte du jugement du 14 décembre mais renonce à commenter plus avant dans l'attente de nouveaux éléments en provenance du tribunal. **L.BS**

PUBLICITÉ

**24heures**
Concours

**Gagnez votre vignette 2019!**

**PAR SMS** (Fr. 1.50/sms)  
Tapez **24 AUTO19**  
Envoyez le message au numéro 8000

**PAR TÉLÉPHONE** (Fr. 1.50/l'appel)  
Appelez le **0901 441 444**:  
**CODE 37**

**PAR INTERNET**  
Rendez-vous sur:  
[www.24heures.ch/concours](http://www.24heures.ch/concours)

**Décal de participation : mardi 22 janvier à 22h**  
Conditions sous [www.24heures.ch/concours](http://www.24heures.ch/concours)